



PROCÈS-VERBAL N°2

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : vendredi 12 septembre 2025

Présent(s) : (en visio) Mme Sandra SCHOETTEL - MM. Guy ANDRE - Sébastien CHARLIER - Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Maurice GAY - Michel GENDRON (Président) - David GIULIANI - Marc HAENEL (réfèrent éclairage) - François LEFEBVRE (réfèrent sols sportifs) - Dominique SCHOTT.

Excusé(s) : MM. Jean-Pierre DA PONTE - Michel GOTTÉ - Didier GUILLIER.

Assistent : Mme Nathalie RAMONET - Mr Christian GILLES.

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

Prochaine réunion le 13/10/2025

Attention :

Les dossiers sont à retourner au plus tard le 06/10/2025

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS ET DES COLLECTIVITES :

Réfèrent Eclairage :

Marc HAENEL (mail : haenel.marc@alsacefoot.fr – Portable : 06.84.82.39.20)

Référents Sols Sportifs :

François LEFEBVRE (mail : ded.lef49@orange.fr - Portable : 06.87.02.53.82)

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BAGNEUX - STADE AUGUSTE GARNIER - NNI 510320101

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 30/05/2027.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr GUILLIER, membre de la CRTIS, en date du 02/09/2025

La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 12/09/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT D'ALSACE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

OBERNAI - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 673480107

Cette installation est classée en niveau T7 PN jusqu'au 25/11/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

La commission prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 12/09/2035.

WOLFISHEIM - STADE JULES MICHEL 2 - NNI 675510102

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite Mr SIMON, membre de la CDTIS, en date du 18/08/2025.
- Mail du club, en date du 10/09/2025.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.**
- **La présence d'« oreilles » est interdite pour tendre les filets.**
- **Les buts doivent être fixés au sol.**

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La protection incomplète de l'aire de jeu (chaîne à ajouter).**

Elle rappelle que la zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

BETSCHDORF - STADE CHARLES GOETZMANN 2 - NNI 673390102

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 02/01/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- ♦ Demande de classement.

Elle rappelle que :

- La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.
- La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).

Au regard des éléments transmis, la commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/09/2035.

MOLSHEIM - PARC DES SPORTS STADIUM N°2 - NNI 673000102

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 20/12/2028.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN (date de mise à disposition : 03/09/2025). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 27/06/2025 pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr HAENEL, membre de la CRTIS, en date du 04/09/2025.
- AOP en date du 02/12/2017.
- PV CDS, en date du 24/06/2025
- Plans des tribunes, des vestiaires, de l'aire de jeu

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Zones de sécurité ne respectant pas la distance minimum de 2,50m. La casquette des bancs de touche se trouve à 2,05m de la ligne de touche. Le déplacement des bancs de touche est une solution.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Les poteaux de corner ne sont pas à l'intérieur du tracé.

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure. Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

THANNENKIRCH - STADE MUNICIPAL - NNI 683350101

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 12/09/2035.

OBERHERGHEIM - STADE GÉRARD WISS 2 - NNI 682420102

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièce fournie :

- ♦ Demande de classement.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

La commission prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 12/09/2035.

SCHNERSHEIM - STADE DE LA SCHLIFFMUHL - NNI 674520101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 04/01/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mme SCHOETTEL, membre de la CRTIS, en date du 08/09/2025, indiquant la levée de la non-conformité majeure (zone de sécurité).

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La main courante doit être en continue au niveau des bancs de touche et passer à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.

La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 30/06/2026.

LOSENBACH - STADE HEIDENBERG 1 - NNI 682510101

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite en date du 04/08/2025.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence si c'est possible, ou déplacer la main courante ou les buts.
- La main courante doit être en continue au niveau des bancs de touche et passer à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement
- La couverture de protection des bancs de touche est saillante. Elle doit être réparée.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

MITZACH - STADE GÉRARD MULLER - NNI 682110101

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite Mr HAENEL, membre de la CRTIS, en date du 04/08/2025.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.

Elle rappelle que :

- La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.
- La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée des non-conformités majeures.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

ACHENHEIM - COMPLEXE SPORTIF 1 - NNI 670010101

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 30/09/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence. Les plaques métalliques situées dans cette zone de sécurité doivent être protégées (collage d'un revêtement souple).

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

SOULTZ HAUT RHIN - STADE DU FREYECK - NNI 683150201

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite en date du 24/07/2025.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence. Il est précisé que la main courante n'étant pas obligatoire pour le niveau T7, sa suppression peut être envisagée pour retrouver de zones de sécurité de 2,50 m.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

RODEREN - STADE SAINT-MICHEL 1 - NNI 682790101

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mme SCHOETTEL, membre de la CRTIS.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées (dalle de béton à 1,53m de la ligne de touche). Le retraceage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.**

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

GUEWENHEIM - STADE ROBERT RINDERKNECHT - NNI 681150101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mme SCHOETTEL, membre de la CRTIS.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées (dalle de béton à 2,32m de la ligne de touche). Le retraceage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.**

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

MERXHEIM - STADE BERNARD SCHEBACHER 2 - NNI 682030102

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

La commission prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 12/09/2035.

ACHENHEIM - COMPLEXE SPORTIF 2 - NNI 670010102

Cette installation était classée en niveau A8 SYN jusqu'au 03/12/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau A8 SYN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

Elle constate la non-conformité suivante :

- **La présence d'« oreilles » est interdite pour tendre les filets.**

La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau A8 SYN jusqu'au 12/09/2035.

WIDENSOLEN - STADE MUNICIPAL - NNI 683670101

Cette installation était classée en niveau T4 PN jusqu'au 12/04/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr ONIMUS, membre de la CDTIS, en date du 18/08/2025.

Elle constate que :

- **La main courante est détériorée à certains endroits (non conforme à l'article 6.6.1 des règlements des terrains).**
- **La zone de sécurité augmentée ne respecte pas la distance de 6 m à l'arrière des lignes de but sur toute la largeur du terrain (non-conformité pour le niveau T4).**

En conséquence, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2026.

ILLHAEUSERN - STADE DE L' ILL 2 - NNI 681530102

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

La commission prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/09/2035.

DURRENBACH - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 671100101

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 08/08/2035.

La commission reprend connaissance de la demande de classement en T6 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photo de la mairie en date du 25/08/2025, attestant que la main courante est en continue au niveau des bancs de touche - que la zone technique est tracée en tirets (pointillés) et que la bouche d'arrosage est protégée.

La commission confirme le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 08/08/2035.

WESTHALTEN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 683640102

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 30/08/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Pièce fournie :

- Rapport de visite de Mr ONIMUS, membre de la CDTIS, en date du 08/09/2025, indiquant la levée des non-conformités (hauteur des buts et du changement des fixations des filets de buts).

La commission prononce le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 12/09/2035.

STRASBOURG - STADE DU BRUCKHOF 2 - NNI 674822002

Cette installation était classée en niveau A8 SYN jusqu'au 16/06/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau A8 SYN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

Elle constate que le gazon synthétique est en fin de vie. Il présente des décollements du revêtement dangereux pour les utilisateurs.

Dans l'attente des réparations, la commission suspend le classement.

VIEUX THANN - STADE BERGER ANDRÉ - NNI 683480101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 30/08/2025.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr HAENEL Marc, membre de la CRTIS, en date du 04/08/2025.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Zones de sécurité ne respectant pas la distance minimum de 2,50m. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour lever cette non-conformité majeure. La plaque métallique située dans cette zone de sécurité doit être protégée (collage d'un revêtement souple).**

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**
- **L'absence de garde de corps formant une protection de l'aire de jeu dans la tribune.**

Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de l'installation (nombre de places assises, debout, PMR).

Par conséquent, la commission suspend le classement de cette installation.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

SAESSOLSHEIM - STADE SCHMIDT LE ROI 1 - NNI 674230101

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 01/01/2030.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièces fournies :

- ♦ Demande de classement.
- ♦ Rapport de visite Mr HAENEL, membre de la CRTIS, en date du 20/08/2025.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées (Article 3.3 des règlements des terrains). Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence ou le déplacement des buts amovibles. Les bornes situées dans cette zone de sécurité doivent être protégées (collage d'un revêtement souple).

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La main courante doit être en continue au niveau des bancs de touche et passer à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.

Elle rappelle que :

- La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.
- La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée des non-conformités majeures.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.3 Changement de niveau de classement

ILLTAL - STADE RENÉ CHARLES - NNI 682400101

Cette installation est retirée du classement depuis le 22/08/2025.

La commission reprend connaissance de la demande de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photos du club, en date du 04/09/2025 indiquant la levée des non-conformités (dimensions de l'aire de jeu et changement des fixations pour le filet de but).

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/09/2035.

STRASBOURG - STADE POURTALÈS 1 - NNI 674820601

Cette installation est retirée du classement depuis le 11/04/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Pièce fournie :

- Rapport de visite de Mr HAENEL, membre de la CRTIS, en date du 08/09/2025, attestant de la levée de la non-conformité majeure liée à la sécurité constatée par la CDTIS le 11/03/2025 (bouches d'arrosage protégées).

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 12/09/2035.

SELESTAT - STADE GRUBFELD 1 - NNI 674620201

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 28/06/2034.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau travaux, avec l'objectif d'obtenir le niveau T5.

- Courrier d'intention, en date du 25/08/2025 de la mairie et plan de l'aire de jeu.

Elle demande qu'un projet de mise en conformité avec le niveau T5 de cette installation lui soit adressé avant le 30/06/2026.

Elle rappelle que toutes les composantes de l'installation (aire de jeu, vestiaires, clôtures) doivent répondre aux

exigences du niveau T5.

Au regard des éléments transmis, la commission prononce le classement de cette installation en niveau TRAVAUX (T5) jusqu'au 30/06/2026.

A défaut de présentation d'un projet avec plans, descriptif et échéancier de réalisation au 30/06/2026, l'installation sera immédiatement reclassée en niveau T6.

DETTWILLER – COMPLEXE SPORTIF HORST DASSIER SYN - NNI 670890102

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 03/01/2020.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau T5 SYN (date de mise à disposition : 03/09/2025). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 08/03/2025 pour la création d'un terrain en gazon synthétique à la place du gazon naturel.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr HAENEL, membre de la CRTIS, en date du 05/09/2025.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Les poteaux de corner ne sont pas à l'intérieur du tracé, conformément à l'art. 3.9.4. du règlement des terrains.**
- **Le fourreau à la base des poteaux des buts présente des bords coupants.**

Elle constate l'absence de PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement des Terrains & Installations Sportives).

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 31/12/2025.

L'absence de la réception des tests in situ à cette date entraînera une suspension de classement de l'installation. Aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

OTTMARSHEIM - STADE COMMUNAL - NNI 682530201

L'installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

Cette installation n'existe plus.

Par conséquent, la commission prononce le retrait de classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

MULHOUSE - STADE BARINA 1 - NNI 682240501

Cette installation est retirée du classement depuis le 08/08/2025.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau travaux, avec l'objectif d'obtenir le niveau T5.

Pièces fournies :

- Courrier de la mairie, en date du 28/08/2025.
- Demande d'avis préalable en date du 08/09/2025.
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.

Elle prend note de l'intention de procéder durant la trêve hivernale à la réalisation des travaux.

Au regard des éléments transmis, la commission prononce le classement de cette installation en Niveau travaux (T5) jusqu'au 30/06/2026.

Cette notification ne se substitue pas à la notification de la CRTIS du 08/08/2025 sur les non-conformités majeures qui entraînaient une suspension de classement.

STEINSELTZ - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 674790102

Cette installation est retirée du classement depuis le 08/08/2025.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photos du club, en date du 17/09/2025 indiquant la levée des non-conformités (zones de sécurité).

Elle rappelle la non-conformité mineure suivante :

- **La main courante doit être en continue au niveau des bancs de touche et passer à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.**

Dans l'attente de la levée de la non-conformité mineure, la commission prononce le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 30/06/2026.

NIFFER - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 682380101

Cette installation est retirée du classement depuis le 08/08/2025.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photos du club, en date du 17/09/2025 indiquant la levée des non-conformités (zones de sécurité et bancs de touche réparés).

La commission prononce le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/09/2035.

ROSTEIG - STADE MUNICIPAL - NNI 674130101

Cette installation est retirée du classement depuis 2023.

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau T7 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

Dans l'attente de la levée de la non-conformité mineure, la commission prononce le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 31/12/2025.

L'absence de levée de la non-conformité à cette date entraînera une suspension de classement de l'installation. Aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.4 Avis préalable

BALDERSHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 680150101

Cette installation est classée en niveau T4 PN jusqu'au 15/01/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour le remplacement de la main courante.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signée, en date du 03/09/2025.
- Lettre d'intention, en date du 10/09/2025 (début des travaux : octobre 2025)
- Plans de l'aire de jeu (105 x 68)

Au regard des éléments transmis, la commission propose un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T5 SYN. La zone de sécurité augmentée ne respecte pas la distance de 6 m à l'arrière des lignes de but sur toute la largeur du terrain (non-conformité pour le niveau T4).

Elle rappelle les distances de sécurité sont de 2,50 m par rapport au premier obstacle rencontré (poteaux de but de foot A8).

1.5 Affaires diverses

RETRAIT DE CLASSEMENT

- LINGOLSHEIM - STADE JOFFRE LEFEBVRE 2 - NNI 672670102
- HAGENTHAL LE BAS - STADE DU LERTZBACH 2 - NNI 681200102
- KRUTH – STADE DE LA THUR – NNI 681710101
- UFFHOLTZ – STADE MUNICIPAL – NNI 683420101
- WITTELSHEIM – STADE DES CIGOGNES – NNI 683750201
- BERRWILLER – STADE DU VIEIL ARMAND 3 – NNI 680320103

HABSHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 681180102

Cette installation était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 30/06/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 SYN (date de mise à disposition : 20/10/2013).

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr HAENEL, membre de la CRTIS, en date du 30/12/2024.
- Tests in situ effectués le 24/09/2024

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 20/10/2033.

SIERENTZ - STADE J. MULLER UFFHEIM 2 - NNI 683090202

Cette installation était retirée du classement depuis le 11/04/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photos du club en date du 01/09/2025, attestant la levée des non-conformités (la zone de sécurité de 2,50m est respectée, la fixation des filets et la hauteur des buts sont conformes)

Compte tenu de la présence d'une voie de circulation entre l'aire de jeu et les vestiaires, la commission prononce le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 12/09/2035.

STAFFELFELDEN - STADE MARIE LOUISE - NNI 683210101

Cette installation est retirée du classement depuis le 11/04/2025.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photos du club, attestant que les trous permettant d'y implanter les buts amovibles sont protégés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

La commission prononce le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 04/09/2035.

BITSCHWILLER LES THANN - STADE MUNICIPAL - NNI 680400101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 30/08/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Mail et photo du club, en date du 03/09/2025, attestant que les fixations pour les filets de but sont conformes.
- AOP, en date du 28/08/2025.

La commission prononce le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 04/09/2035.

SCHEIBENHARD - STADE FOOT5 PALISSADES - NNI 674435501

La commission prend connaissance de la création d'un FOOT5 PALISSADES avec éclairage en LED.

Pièces fournies :

- Formulaire.
- Rapport de visite de Mr. HAENEL, membre de la CDTIS, en date du 30/07/2025

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal moyen (Eh/moy) : 199 lux

Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0,7

Le dossier est conforme au cahier des charges du FOOT5 PALISSADES.

STRASBOURG – STADE EMILE STAHL 1 – NNI 674820201

Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 22/07/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T3 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Plan des vestiaires.
- Rapport de visite de Mr. HAENEL, membre CRTIS, en date du 25/06/2025.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- Les couvercles et/ou plaques des arroseurs ne sont pas recouverts de gazon synthétique (Art. 3.10.2).
- L'absence d'un revêtement dans l'angle de la piste d'athlétisme (plaque de gazon synthétique ou similaire délimitant les 2,50 m).
- Les débords et bavolets en tête de clôture sont interdits (Art. 6.6.1).

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Elle prend note du mail de M. Marc HAENEL en date du 08/09/2025 indiquant que les non-conformités sont levées à l'exception d'une partie des bavolets qui restent à démonter.

La commission transmet à la CFTIS pour décision.

BISCHHEIM - PARC DES SPORTS N°1 – NNI 670430101

Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 26/11/2024.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T3 PN.

Pièces fournies :

- PV de la Commission de Sécurité du 03/05/2022.
- Rapport de visite de Mr. HAENEL, membre CRTIS, en date du 17/03/2025, attestant de la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle la non-conformité mineure suivante :

- **Les débords et bavolets en tête de clôture sont interdits (Art. 6.6.1).**

La commission transmet à la CFTIS pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

DETTWILLER - COMPLEXE SPORTIF HORST DASSIER SYN - NNI 670890102

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 08/03/2024 pour un niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 183 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,71

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 12/09/2029.

2.2 Confirmation de classement

COLMAR - PARC DES SPORTS STADIUM N°1 - NNI 680660101

L'éclairage était classé en niveau E4 jusqu'au 06/09/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E4.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 724 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,58

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,73

La commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 12/09/2026.

HAGUENAU - PARC DES SPORTS 2 - NNI 671800102

L'éclairage était classé en niveau E5 jusqu'au 26/08/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E5 (LED).

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 276 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,54

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75

La commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 12/09/2029.

BIESHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 680360101

L'éclairage était classé en niveau E4 jusqu'au 06/09/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E4.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 338 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,5

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,66

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E4 (le Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,66 au lieu de $\geq 0,7$).

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 12/09/2027.

HAGUENAU - PARC DES SPORTS 1 - NNI 671800101

L'éclairage est classé en niveau E4 jusqu'au 08/08/2026.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4.

L'éclairage est en LED, par conséquent, la commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 08/08/2027 (2 ans).

BISCHOFFSHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 670450102

L'éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 03/11/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6 en date du 29/08/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 161 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,27

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,55

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (le rapport EhMin/EhMaxi est de 0,27 au lieu de $\geq 0,4$).

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 12/09/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

MOLSHEIM - PARC DES SPORTS STADIUM N°1 - NNI 673000101

L'éclairage est classé en niveau E5 jusqu'au 10/01/2029.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E4 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 12/01/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 502 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,73

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 12/09/2027.

SCHEIBENHARD - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 674430101

L'éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 08/08/2029.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E5 (LED) en date du 30/08/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 267 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72

La commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 12/09/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

SIERENTZ - STADE J. MULLER UFFHEIM 2 - NNI 683090202

L'éclairage était en Eentrainement jusqu'au 10/06/2018.

La commission reprend connaissance de la demande de changement de classement en E7 (LED) en date du 25/03/2025, suite au classement de l'installation. Etude l'éclairage en date du 06/09/2023.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 95 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,30

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,58

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 11/04/2029.

NORDHOUSE - Stade De La Forêt 2 - NNI 673360102

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 15/09/2025.

La commission reprend la demande de confirmation de classement en E6 en date du 22/05/2023.

Elle constate que l'éclairage est en LED.

Par conséquent, la commission prononce le classement en E6 jusqu'au 15/09/2027.

DISTRICT DES ARDENNES

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BRIEULLES SUR BAR - STADE JACQUES LOUPPE - NNI 80850101

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

Elle rappelle que :

- La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.
- La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).

La commission prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 12/09/2035.

PULLY ET CHARBEAUX - STADE COMMUNAL - NNI 83470101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 30/06/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- AOP en date du 21/08/2025.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence si c'est possible, ou déplacer la main courante ou les buts.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure. Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

REMILLY AILLICOURT - STADE MUNICIPAL - NNI 83570101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 27/08/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN .

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- AAC en date du 11/09/2025.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Zones de sécurité ne respectant pas la distance minimum de 2,50m. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence si c'est possible, ou déplacer la main courante ou les buts.**

Elle rappelle que :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

1.3 Changement de niveau de classement

FLOING - STADE RESIMONT - NNI 81740101

Cette installation est retirée du classement depuis le 12/01/2024.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement, en date du 13/08/2025, attestant de la levée de la non-conformité majeure (zone de sécurité).

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 12/09/2035.

POIX TERRON - STADE MUNICIPAL - NNI 83410101

Cette installation est retirée du classement depuis le 12/01/2024.

La Commission reprend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement, en date du 28/08/2025, attestant de la levée de la non-conformité majeure (zone de sécurité).

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/09/2035.

MOUZON - STADE RAYMOND SOMMER - NNI 83110101

Cette installation était classée en niveau T3 PN jusqu'au 12/05/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- AAC en date du 03/09/2025.

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

La commission prononce le changement de niveau de classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 12/09/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

REVIN – STADE CAMILLE TITEUX – NNI 083630101

Cette installation était classée en niveau T3 PN jusqu'au 31/08/2025.

La commission reprend connaissance de la confirmation de classement en niveau T3 PN

Pièce fournie :

- Mail de Mr Guy ANDRE, membre de la CRTIS en date du 14/09/2025, attestant que les non-conformités mineures ont été levées (liaison vestiaires/aire de jeu sécurisée).

La commission propose le classement de l'installation en niveau T3 PN et transmet à la CFTIS pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**

VAL DE MEUSE - STADE DU CHESNOY - NNI 523320101

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 02/12/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6 (LED).

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 153 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,48

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,73

La commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 12/09/2029.

- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BOUY - STADE MUNICIPAL - NNI 510780101

Cette installation n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

Elle constate l'absence de vestiaires équipés de douches.

Par conséquent, la commission prononce le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 12/09/2035.

1.2 Confirmation de classement

CERNAY LES REIMS - STADE PAUL PERRARD - NNI 511050101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 28/05/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 21/08/2024.
- AAC, en date du 21/08/2025.

La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 12/09/2035.

AY CHAMPAGNE - Stade Municipal À Bisseuil - NNI 510300201

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 10/09/2024.

Elle constate la non-conformité suivante :

- **Absence de continuité de la main courante**

Dans l'attente de la levée de cette non-conformité, la commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2026.

REIMS – STADE PIERRE COLLINET 1 - NNI 514540801

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 12/03/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- AAC, en date du 21/08/2025.

La commission prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 12/09/2035.

MUIZON - STADE DU CHAMP JEUDI - NNI 513910101

Cette installation était classée en niveau T4 PN jusqu'au 28/05/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 01/09/2025.
- AAC, en date du 25/08/2025.
- Plan des vestiaires.

La commission prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 12/09/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

RETRAIT DE CLASSEMENT

- BLANCS COTEAUX - STADE BERNARD GOUET - NNI 516120201

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

BETHENY - STADE BLÉRIOT 1 - NNI 510550101

L'éclairage est classé en niveau E5 jusqu'au 15/09/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E5.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 231 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,56

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,71

La commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 12/09/2027.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

DOMBASLE SUR MEURTHE - COMPLEXE SPORTIF PAVAGEAU 2 - NNI 541590102

Cette installation était classée en niveau T4 PN jusqu'au 06/09/2024.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 30/01/2025.
- Plan de l'aire de jeu
- AOP en date du 10/11/21998.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.
- La protection incomplète de la protection de l'aire de jeu (chaîne ou barre coulissante à ajouter).
- Absence de poteaux de corner.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Elle demande de produire un plan des vestiaires actualisé.

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2026.

DOMBASLE SUR MEURTHE - COMPLEXE SPORTIF PAVAGEAU 1 - NNI 541590101

Cette installation était classée en niveau T4 PN jusqu'au 18/02/2025.

La commission prend connaissance de la demande la confirmation de classement en niveau T4 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 30/01/2025.
- Plan de l'aire de jeu
- AOP en date du 10/11/21998.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Elle demande de produire un plan des vestiaires actualisé.

Par conséquent, la commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T4 PN jusqu'au 30/06/2026.

HOUEMONT - COMPLEXE SPORTIF DU MANCE - NNI 542659901

La commission reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 06/06/2025.

Pièce fournie :

- AOP, en date du 30/01/2025.

Au regard des éléments transmis, la commission prononce le classement en niveau Futsal 4 jusqu'au 06/12/2034 avec une capacité totale de 699 personnes.

ATTON - STADE LES GRANDS PAQUIS - NNI 540270101

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 12/09/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN .

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr CARLINET, membre de la CDTIS, en date du 21/08/2025.
- AOP en date du 20/06/2015.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Zones de sécurité ne respectant pas la distance minimum de 2,50m. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence si c'est possible, ou déplacer la main courante ou les buts.**

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**
- **Les bancs joueurs mesurent 1,90m (2,50m requis).**
- **La protection de l'aire de jeu présente plusieurs interruptions.**
- **Le vestiaire arbitre ne comporte pas de lavabo.**

Elle rappelle que :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

Elle constate que les bancs de touche joueurs mesure 1,90m au lieu de 2,50m pour un niveau T5.

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée (niveau sollicité T6).

1.3 Changement de niveau de classement

ST JEAN LES LONGUYON - STADE DE LATTRE - NNI 544760101

Cette installation est retirée du classement depuis le 10/01/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 08/11/2024.

Pièce fournie :

- Mail du club, en date du 11/08/2025 indiquant la levée des non-conformités (retrait de la dalle en béton et changement des fixations pour le filet de but).

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/09/2035.

ART SUR MEURTHE - Stade Annick Et Jean Pierre André - NNI 540250201

Cette installation est classée en niveau travaux jusqu'au 31/12/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN.

Pièce fournie :

- Photo et vidéo attestant que la pelouse a été remise en état.

Elle rappelle que la zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).

Elle propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/09/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

RETRAIT DE CLASSEMENT

- DIEULOUARD - STADE MARCEL CRUSEM 2 - NNI 541570102
- DOMMARTIN LES TOUL - STADE ROBERT BARBAT 3 - NNI 541670203
- FLIN - STADE DE LA VAL - NNI 541990101
- FROUARD - STADE DES RAYS 1 - NNI 542150201
- LUNEVILLE - STADE EDOUARD FENAL 4 - NNI 543290104
- MAIXE - STADE MUNICIPAL - NNI 543350101
- MONT SAINT MARTIN - STADE ARMAND CAPITAINE - NNI 543820201
- NANCY - STADE LEPRUN - NNI 543950301

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

LIGNY EN BARROIS - STADE ANDRE LEPAGE - TERRAIN D'HONNEUR - NNI 552910201

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau T3 PN. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 15/12/2022.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr GENDRON, Président de la CRTIS, en date du 04/09/2025.
- Plans des vestiaires et de l'aire de jeu.

Elle constate le mauvais positionnement des piquets de corners (article 3.9.4 des règlements des terrains).

Elle constate l'absence de :

- Couverture d'un matériau opaque sur le toit du couloir pour protéger les acteurs de jeu du surplomb de la tribune.
- Revêtement stabilisé recouvrant des surfaces de graviers aux abords de l'aire de jeu.
- L'Arrêté d'Ouverture au Public reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribune et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR).

Le PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement des Terrains & Installations Sportives) est à fournir dans les meilleurs délais.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être maintenue à une hauteur de 2,44 m et vérifiée avant chaque rencontre officielle.

La commission propose le classement de l'installation en niveau T3 PN et transmet à la CFTIS pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LIGNY EN BARROIS - STADE ANDRE LEPAGE – TERRAIN D'HONNEUR - NNI 552910201

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E5 (LED) et de l'étude d'éclairage en date du 17/03/2023. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 13/01/2023 pour un niveau E5.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 262 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,55

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,69

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 12/09/2029.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

VAHL EBERSING - STADE MUNICIPAL - NNI 576840101

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 12/05/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

Au regard des éléments transmis, la commission prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 12/09/2035.

HILBESHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 573240101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 02/07/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr WIRIG, membre de la CDTIS, en date du 22/08/2025.

La commission prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 12/09/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

COUME - STADE MUNICIPAL - NNI 571540101

Cette installation était en niveau travaux jusqu'au 31/08/2025.

La commission reprend connaissance du dossier suite à ses décisions du 06/12/2024 et du 12/09/2025.

Pièce fournie :

- Rapport de visite de Mr WICKER, membre de la CDTIS, en date du 24/08/2025 indiquant la levée des non-conformités (dimensions de l'aire de jeu et main courante).

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 12/09/2035.

NOUSSEVILLER ST NABOR - STADE FRANCIS SCHECK 2 - NNI 575140102

Cette installation était classée en niveau T5 SYN PROV jusqu'au 30/07/2025.

La commission reprend connaissance de la demande de classement initial en niveau T5 SYN en date du 13/12/2024 (date de mise à disposition : 23/11/2024).

Pièce fournie :

- Tests in situ, en date du 03/06/2025

Au regard des éléments transmis, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 23/11/2034.

METZ - STADE TECHNOPOLE - NNI 574630901

Cette installation est classée en niveau T7 PN jusqu'au 08/02/2027.

La commission reprend connaissance du mail et photos de la mairie confirmant le désencombrement du vestiaire arbitre.

La commission prononce le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 08/02/2027.

ETTING - STADE MUNICIPAL - NNI 572010101

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 01/09/2034.

La commission reprend connaissance de la demande de classement initial (date de mise à disposition : 01/09/2024).

Un avis préalable favorable a été délivré pour une mise en conformité des vestiaires, en date du 03/02/2023, pour un niveau de classement en T4 SYN.

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2034.

1.4 Avis préalable

SARREBOURG – STADE JEAN JACQUES MORIN N°3 - NNI 576300103

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 18/11/2028.

La commission reprend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement (niveau T4).

Pièces fournies :

- Mail de la mairie, en date du 02/09/2025, attestant que le remplissage du revêtement sera en liège.
- Plan d'affectation des vestiaires.

Elle constate que les vestiaires joueurs affectés à ce terrain disposent d'un bloc douches et sont donc conformes.

Par ailleurs, les vestiaires affectés au terrain d'entraînement en gazon naturel (NNI 576300102) n'ont pas de blocs douches affectés comme exigé par les articles 4.1 et 4.2 du règlement. En conséquence, cette installation sera reclassée en niveau T7.

Au regard des éléments transmis, la commission prononce un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T4 SYN.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

La commission rappelle les distances de sécurité sont de 2,50 ml par rapport au premier obstacle rencontré (poteaux de but de foot A8).

1.5 Affaires diverses

WALSCHEID - STADE FOOT5 PALISSADES - NNI 577425501

La commission prend connaissance de la création d'un FOOT5 PALISSADES avec éclairage en LED.

Pièces fournies :

- Formulaire.
- Rapport de visite de Mr. WIRIG, membre de la CDTIS, en date du 25/08/2025

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal moyen (Eh/moy) : 167 lux

Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0,76

Le dossier est conforme au cahier des charges du FOOT5 PALISSADES.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ST DIE DES VOSGES - STADE DES TUILERIES - NNI 884130301

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 12/09/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 10/09/2025.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées (dalle de béton à 2,32m de la ligne de touche). Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Les bancs de touche sont dégradés.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

NEUFCHATEAU - STADE BOURION - NNI 883210202

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 08/08/2035.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un gazon synthétique à la place d'une pelouse naturelle (niveau T4).

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signée, en date du 05/09/2025.
- Descriptif en date de juillet 2025.
- Plan de l'aire de jeu (105 x 68) et des vestiaires.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

Elle rappelle les distances de sécurité sont de 2,50 m par rapport au premier obstacle rencontré (poteaux de but de foot A8).

Elle rappelle que la clôture de l'installation est obligatoire pour le niveau T4. Conformément à l'art. 6.3. du règlement, la clôture interdit les intrusions. L'entrée et la sortie des spectateurs ne peuvent s'effectuer que par des accès aménagés à cet effet.

Au regard des éléments transmis, la commission propose un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T4 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T4 selon le Règlement des Terrains et Installations.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

RAON L ETAPE - STADE PAUL GASSER - NNI 883720101

L'éclairage était classé en niveau E4 jusqu'au 20/06/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E4.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 376 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78

La commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 12/09/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses